



## OFFRE D'EMPLOI

*Située en bordure du fleuve Saint-Laurent, sur la Rive-Sud, la ville de Candiac se distingue par son milieu de vie exceptionnel et son aménagement urbain structuré. Candiac offre une gamme diversifiée de services à ses 23 000 citoyens. Pour maintenir son haut standard, nous sommes à la recherche de personnes hautement compétentes, dynamiques et reconnues dans leur domaine.*

**JOURNALIER SPÉCIALISÉ CLASSE 3**  
**POSTE TEMPORAIRE, TEMPS PLEIN**  
**(Mandat d'avril à novembre 2024)**  
**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**  
**CAN-24-SURN-4050-15**

### **DESCRIPTION SOMMAIRE**

Sous la responsabilité du chef de section, Voirie ou du chef de section, Parcs et espaces verts, le titulaire de l'emploi accomplit divers travaux généraux reliés à l'entretien des rues et trottoirs, au déneigement, à la signalisation, à l'entretien de bâtiments, à l'entretien des parcs et plateaux sportifs, et au transport de matériaux.

### **DESCRIPTION DES TÂCHES**

- Opère différentes machineries et machines-outils pour l'exécution des travaux;
- Opère des véhicules légers et lourds pour l'exécution des travaux;
- Procède aux vérifications et à l'entretien sommaire des véhicules, équipements et machines-outils (huile, graissage, nettoyage);
- Exécute des travaux de nettoyage, d'entretien, de réparation, de rénovation et de construction du réseau routier;
- Exécute des travaux de nettoyage, d'entretien, de réparation, de rénovation et de construction dans les bâtiments;
- Exécute des travaux de nettoyage, d'entretien, de réparation, de plantation, de construction et d'aménagement dans les emprises, les parcs et les espaces verts;

- Exécute des travaux de déneigement du réseau routier, des sentiers et des bâtiments, avec ou sans l'utilisation de machineries, machines-outils et véhicules lourds ainsi que tout travail connexe (signaleur et autres);
- Exécute des travaux d'implantation, d'entretien et de réparation de signalisation;
- Exécute des travaux de nettoyage, d'entretien, de réparation et de construction de patinoires;
- Exécute des travaux de collecte, de chargement et de transport de rebuts;
- Effectue divers travaux de menuiserie;
- Usine, modifie ou fabrique les pièces, composants ou équipements, autres que ceux destinés aux véhicules, au moyen d'appareil à souder ou autres;
- Effectue toute autre tâche reliée à sa fonction et/ou requise par son supérieur immédiat.

### **EXIGENCES DU POSTE**

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES), ou l'équivalent reconnu par le ministère de l'Éducation;
- Posséder deux (2) années d'expérience pertinente à la fonction;
- Connaissances linguistiques : fonctionnelles en français (parlé, écrit);
- Certificat de qualification pour travailler en espaces clos;
- Habilités nécessaires pour opérer différentes machineries, machines-outils et outillage pour l'exécution des travaux;
- Condition physique nécessaire pour l'exécution de la fonction occupée;
- Permis de conduire valide, classe 3, obligatoire;
- Compétences recherchées : autonomie, collaboration, connaissance du domaine d'expertise, santé et sécurité au travail, sens de la méthode et de la rigueur, service client.

Le salaire horaire 2024 à l'entrée en poste s'élève à 30.82 \$ et les conditions de travail sont déterminées par la convention collective en vigueur. L'horaire de travail hebdomadaire est de 39 heures : du lundi au jeudi de 7 h à 16 h 30 et le vendredi de 7 h à 12h.

\*Prendre note qu'il s'agit d'un emploi temporaire d'avril à novembre 2024, sans aucune possibilité de permanence.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent postuler au plus tard le **26 mars 2024**, en remplissant le formulaire en ligne disponible à l'adresse : <https://atlas.workland.com/work/35660/journalier-specialise-classe-3?source=RIMQ>

*La Ville de Candiac accorde une grande importance à la diversité en milieu de travail et souscrit au principe d'égalité en emploi. À ce titre, elle encourage les candidatures issues des groupes visés par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, c'est-à-dire les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées ainsi que les personnes faisant partie des minorités visibles et des minorités ethniques. Afin de faciliter la lecture de ce document, l'emploi de la forme masculine a été retenu.*